

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE - CANTON DE DOURDAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2018**

Date de convocation : 16 mars 2018

Date d'affichage : 16 mars 2018

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 15

L'An deux mil dix-huit le vingt-deux mars à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 16 mars 2018 se sont réunis sous la présidence de Madame Dany BOYER, Maire.

Présent(s) : BOYER Dany, Roger COTTIN, Mickaël COLAS, Véronique PAVIA, Dominique LOUBOUTIN, Christine MERLE, Nadine PORRETTA, Frédérique LAVAILL, François RAYNAL, Florent HAMLIN, Raphaël LAIGNEL, Cédric PONTET, Isabelle ALCMON, Jean-Claude THEBAULT, Laurence MICHEL-GELLY

Excusé(s) : David POTTIN

Absent(s) : Claude FINARD
Raphaël LU

A été élu (e) secrétaire : Roger COTTIN

La séance est ouverte à 20 H 30

Madame le Maire demande l'approbation du précédent compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité soit à 14 des membres présents.

Arrivée à 20 H 40 de Madame Frédérique LAVAILL

Délibération n° 2018/13

SUPPRESSION DU POSTE DE CINQUIÈME ADJOINT

Vu la délibération n°2016/02 portant sur la création du nombre de poste d'adjoints,

Vu la délibération n°2017/41 portant sur la création d'un poste de cinquième adjoint,

Vu la lettre de la Préfecture en date du 13 mars 2018 acceptant la démission de Monsieur Gérard GUYOT de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal,

Considérant que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal,

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Il vous est proposé la suppression du poste de cinquième adjoint et de maintenir la création du nombre de poste d'adjoint à quatre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la suppression du poste de cinquième adjoint
- le maintien du nombre d'adjoints à quatre

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

Délibération n° 2018/14

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Vu les lettres de la Préfecture en date du 13 mars 2018 acceptant les démissions de Madame Joëlle MICHEL et de Monsieur Gérard GUYOT de leurs fonctions d'adjoints et de conseillers municipaux,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du quatrième adjoint,
Considérant que les adjoints sont normalement élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal,
Les membres du Conseil Municipal décident de procéder à l'élection à main levée d'un seul adjoint. Le Maire a constaté la candidature d'un candidat à la fonction d'adjoint au maire,

Monsieur Cédric PONTET a fait acte de candidature

Le Maire, Mme Dany BOYER invite à procéder au vote à main levée.

Monsieur Cédric PONTET a obtenu la majorité absolue des suffrages et est déclaré élu.

Monsieur Cédric PONTET est proclamé adjoint et immédiatement installé.

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/15

ÉLECTION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES ÉDUCATION, COHÉSION SOCIALE, TRAVAUX & ENVIRONNEMENT, INFORMATION & COMMUNICATION, SPORT, CULTURE & ASSOCIATION, PROJETS & URBANISME, APPEL D'OFFRES

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit et sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Vu les démissions des conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres aux différentes commissions communales,

Mme le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme GELLY-MICHEL fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de désigner Madame GELLY-MICHEL Laurence à la commission **Éducation** pour remplacer Mme Muriel TRICONNET

Pour : 14
Contre : /
Abstention : 1 (VP)

Mme le Maire informe qu'elle a reçu une candidature de Mme LAVAILL Frédérique et demande s'il y a d'autres candidats.

Mme le Maire met au vote et

Décide de désigner Mme LAVAILL Frédérique à la commission **Cohésion Sociale** pour remplacer Mme Joëlle MICHEL

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Mme le Maire informe qu'elle a reçu deux candidatures de MM. Florent HAMLIN et Jean-Claude THEBAULT et demande s'il y a d'autres candidats.

Mme le Maire met au vote et

Décide de désigner deux membres à la commission **Travaux – Environnement**, Monsieur Jean-Claude THEBAULT pour remplacer Monsieur Gérard GUYOT, Monsieur Florent HAMLIN pour remplacer Madame Joëlle MICHEL

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Mme le Maire informe qu'elle a reçu les candidatures de Mme Nadine PORRETTA et Mme Christine MERLE et demande s'il y a d'autres candidats. Mme le Maire met au vote.

Décide de désigner deux membres à la commission **Information & Communication**, Madame Nadine PORRETTA pour remplacer Monsieur Gérard GUYOT, Madame Christine MERLE pour remplacer Madame Joëlle MICHEL

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Mme le Maire informe qu'elle a reçu les candidatures de Mme Isabelle ALCMON et Monsieur Jean-Claude THEBAULT.

Après avoir demandé, s'il y avait d'autres candidats. Seulement deux élus se sont proposés pour trois postes. Mme le Maire met au vote.

Décide de désigner deux membres au lieu de trois à la commission **Sport – Culture – Association**, Madame Isabelle ALCMON pour remplacer Monsieur Gérard GUYOT et Monsieur Jean-Claude THEBAULT pour remplacer Madame Joëlle MICHEL

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Madame le Maire informe qu'elle a reçu la candidature de Madame Nadine PORRETTA et demande s'il y a d'autres candidats pour cette commission.

Madame le Maire met au vote

Décide de désigner un membre à la commission **Projets – Urbanisme**, Madame Nadine PORRETTA pour remplacer Monsieur Gérard GUYOT

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Madame le Maire informe qu'elle a reçu les candidatures de Monsieur Raphaël LAIGNEL et Madame Dominique LOUBOUTIN et demande s'il y a d'autres candidats.

Mme le Maire met au vote

Décide de désigner deux membres à la commission **Appel d'offres**, Monsieur Raphaël LAIGNEL pour remplacer Monsieur Gérard GUYOT et Madame Dominique LOUBOUTIN pour remplacer Madame Joëlle MICHEL

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/16

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CCAS

Vu la délibération 2016/07 en date du 16 juin 2016 portant sur la désignation des membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la lettre de démission de Madame Joëlle MICHEL dans ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale,

Vu la lettre de la Préfecture acceptant de démettre de ses fonctions l'adjointe susnommée en date du 13 mars 2018,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre par et parmi les membres élus du Conseil Municipal pour la remplacer,

Mme le Maire a reçu la candidature de Mme MERLE Christine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil désignent

Madame Christine MERLE pour remplacer Mme Joëlle MICHEL de la liste des quatre membres

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/17

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Madame le Maire rappelle que la Caisse des Écoles (établissement public communal) a pour vocation de favoriser certaines activités périscolaires de l'enseignement public. Elle intervient notamment par l'octroi d'aides financières aux familles pour le départ des élèves en classes de découverte (neige, nature, etc...) ainsi que par la prise en charge de transports dans le cadre de déplacements collectifs organisés par les écoles publiques. Aux termes de l'article R. 212-26 du Code de l'Éducation, font partie du comité de la Caisse des Écoles

- Madame le Maire, Présidente de droit ;
- Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal au nombre de 4

Considérant qu'il y a lieu afin de reprendre l'activité de la Caisse des Écoles de désigner un nouveau membre élu par et parmi les conseillers municipaux pour remplacer l'élue qui avait démissionné en 2016.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu la candidature de Mme Isabelle ALCMON pour se présenter à la Caisse des Écoles.

Madame le Maire met au vote et désigne Madame Isabelle ALCMON nouveau membre de la Caisse des Écoles par les membres du Conseil Municipal.

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/18

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU CISPD

Suite à la démission d'une élue, il y a lieu de désigner un nouveau membre, pour représenter la Commune d'Angervilliers au sein du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Madame le Maire informe qu'elle a reçu la candidature de Madame Dominique LOUBOUTIN pour se présenter au CISPD.

Madame le Maire met au vote et désigne Madame Dominique LOUBOUTIN, suppléante

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/19

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU CLIS

Suite à la démission d'un élu, il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la Commune d'Angervilliers au sein du CLIS (Commission Locale Intercommunale d'Information et de Surveillance)

Madame le Maire informe qu'elle a reçu la candidature de Monsieur Roger COTTIN pour représenter la Commune au sein de cette commission.

Madame le Maire met au vote et désigne Monsieur Roger COTTIN, suppléant

Pour : 15
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/20

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE À LA MISSION LOCALE

Suite à la démission d'une élue, il y a lieu de désigner un nouveau membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune d'Angervilliers au sein de la Commission de la mission locale

Madame le Maire se porte candidate pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal a désigné après délibération

Madame Dany BOYER, titulaire

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

Délibération n° 2018/21

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE CORRESPONDANT DÉFENSE

Suite à la démission d'un élu il y a lieu de désigner un nouveau membre titulaire du Conseil Municipal pour représenter la Commune d'Angervilliers au sein de la Commission Correspondant Défense.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu la candidature de Monsieur Cédric PONTET et demande s'il y a d'autres candidats.

Madame le Maire met au vote et désigne Monsieur Cédric PONTET, titulaire

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

La séance est levée à 20 H 55.

Angervilliers, le 26 mars 2018

Le Maire,

Dany BOYER